



# SIX MYTHES SUR LES TARIFS D'ELECTRICITE ...

*et deux idées pour favoriser l'accès à l'énergie!*



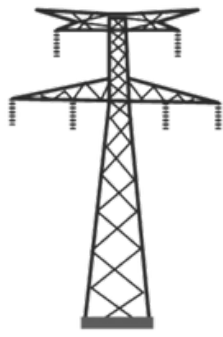
Bien qu'au Québec les tarifs d'électricité soient relativement bas, de nombreux ménages n'arrivent pas à payer leur facture.

Au Québec, les problèmes d'accès à l'énergie sont peu reconnus. Nous expliquons ce fait par les nombreux faits alternatifs qui circulent au sujet des tarifs d'électricité. Dans le but de donner l'heure juste aux citoyens et aux citoyennes, nous avons réalisé des fiches d'information démontant plusieurs idées reçues sur les tarifs d'électricité.



**VOUS AVEZ UN PROBLÈME AVEC HYDRO-QUÉBEC?  
VOUS N'ÊTES PAS SEUL.E.S !**

**APPELEZ-NOUS!**  
514 277-7959 ou [info@acefnord.org](mailto:info@acefnord.org)



# AU QUÉBEC, NOUS AVONS L'ELECTRICITE LA MOINS CHERE EN AMÉRIQUE DU NORD **VRAIMENT?**

C'est ce qu'on entend souvent...

**Pourtant, chaque année, plusieurs milliers de personnes ont de la difficulté à payer leur facture d'électricité**

- EN 2017, 182 000 PERSONNES ONT REÇU UN AVIS DE DÉBRANCHEMENT
- EN 2018, HYDRO-QUÉBEC A COUPÉ L'ÉLECTRICITÉ À 50 000 FOYERS

# LE PRIX (TARIF) DE L'ÉLECTRICITÉ ET LE MONTANT DE LA FACTURE, CE N'EST PAS LA MÊME CHOSE!

C'est difficile de se comparer aux autres provinces ou pays parce que les situations sont différentes.

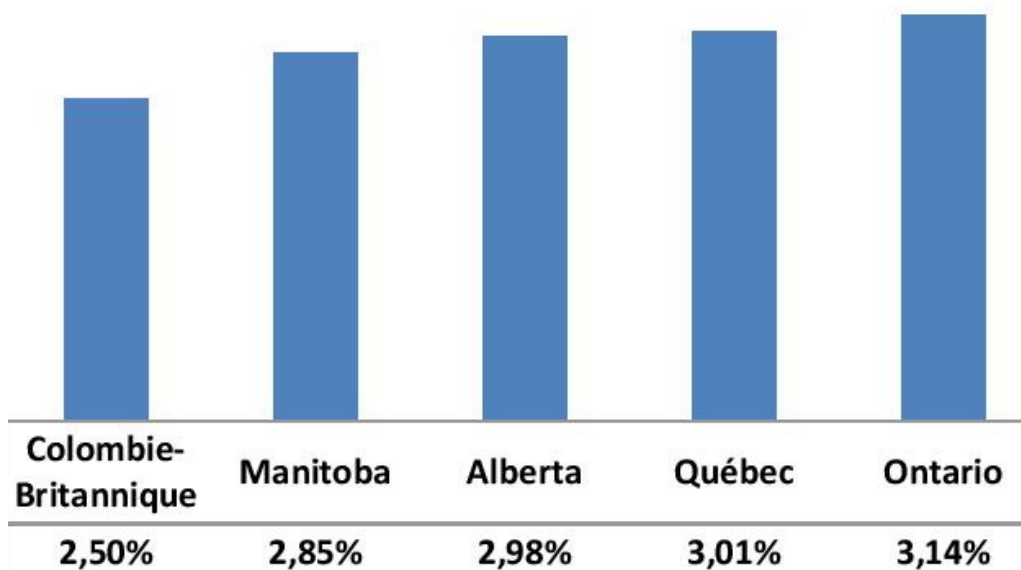
Par exemple, ailleurs au Canada et aux États-Unis,

- il ne fait pas toujours froid comme au Québec
- le chauffage se fait rarement à l'électricité, mais plutôt au gaz naturel

Les tarifs sont plus bas au Québec, mais pas la facture d'électricité!

Si on regarde l'ensemble des dépenses d'un ménage, la part consacrée à la facture d'énergie est à peu près la même d'une province à l'autre.

Dépense des ménages pour l'énergie de leur résidence principale en proportion des dépenses après impôts - 2013



Source : Union des consommateurs, 2015

# HYDRO-QUÉBEC N'APPARTIENT PLUS AUX QUÉBÉCOIS.E.S

1944

1981

Hydro-Québec a été créée pour offrir le service d'électricité aux Québécois.e.s aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière.

Sa mission était de garantir l'accessibilité d'un service public.

Les Québécois.e.s étaient alors collectivement propriétaires d'Hydro-Québec.

En 1981, le gouvernement change la mission d'Hydro-Québec pour lui donner une vocation commerciale. Elle doit faire des profits.

Hydro-Québec est maintenant la propriété de l'État.

Le gouvernement est le seul actionnaire d'Hydro-Québec.

Aujourd'hui, Hydro-Québec remet 75% de ses profits au gouvernement. C'est écrit dans la loi!

**Les profits d'Hydro-Québec devraient servir à baisser la facture d'électricité ; pas à financer le gouvernement !**

# LE PACTE SOCIAL, C'EST QUOI?

En 1962, les Québécois.e.s ont assumé collectivement le risque financier de la nationalisation de l'électricité.

En échange, on leur assurait une tarification relativement basse et uniforme sur l'ensemble du territoire.

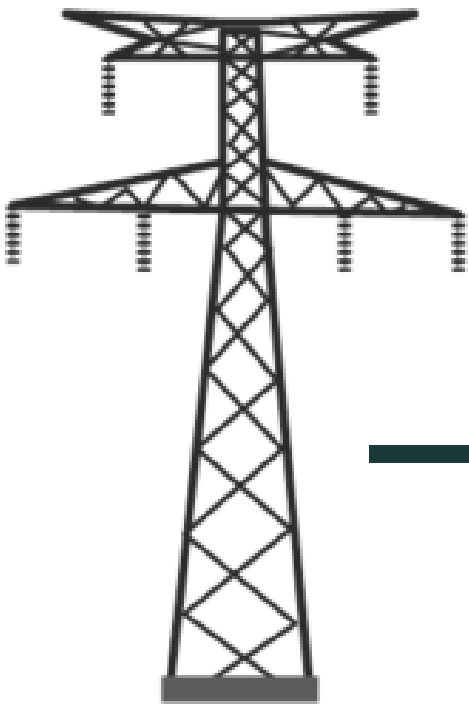
Cette entente, c'est ce qu'on appelle le pacte social.

## QU'EN EST-IL DU PACTE SOCIAL AUJOURD'HUI?

Les tarifs payés par les client.e.s d'Hydro-Québec s'éloignent de plus en plus des coûts réels de production, de transport et de distribution.

Hydro-Québec est obligée d'acheter à gros prix de l'électricité à des producteurs privés d'énergie éolienne et de biomasse.

Aujourd'hui, le gouvernement utilise la facture d'électricité pour se financer. C'est une forme de "taxation déguisée". Et c'est une attaque au pacte social!



**EN 2018, HYDRO-QUÉBEC A VERSÉ  
4,6 MILLIARDS \$ À SON ACTIONNAIRE  
UNIQUE, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

HYDRO-QUÉBEC A ÉTÉ CRÉÉE POUR GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ À UN SERVICE PUBLIC ESSENTIEL.  
AUJOURD'HUI, LE GOUVERNEMENT BAISSÉ LES IMPÔTS ET UTILISE LA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ  
COMME MOYEN DE FINANCEMENT. C'EST INACCEPTABLE!

CONTRAIREMENT À CE QU'ON ENTEND SOUVENT,

# L'ÉLECTRICITÉ N'EST PAS OFFERTE À RABAIS AUX QUÉBÉCOIS.E.S !

Au contraire, Hydro-Québec réalise d'importants profits grâce à cette vente

CETTE IDÉE D'UNE ÉNERGIE VENDUE À RABAIS REPOSE SUR L'EXISTENCE D'UN BLOC PATRIMONIAL D'ÉLECTRICITÉ

C'EST QUOI LE BLOC PATRIMONIAL?

C'EST UNE QUANTITÉ D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE PAR HYDRO-QUÉBEC ET RÉSERVÉE POUR LES BESOINS DU QUÉBEC IL A ÉTÉ CRÉÉ EN 2000 ET SON PRIX EST FIXÉ DANS LA LOI

LE BLOC PATRIMONIAL EST SURTOUT PRODUIT PAR DES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES DONT LE COÛT DE PRODUCTION EST TRÈS BAS : SEULEMENT 2,2 ¢/KWH EN MOYENNE

**HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION** VEND L'ÉLECTRICITÉ DU BLOC PATRIMONIAL 2,96 ¢/KWH À **HYDRO QUÉBEC DISTRIBUTION** QUI LA TRANSPORTE, LA DISTRIBUE ET LA VEND ENSUITE +/- 7 ¢/KWH AUX FAMILLES

**LE PRIX DE VENTE RÉGLEMENTÉ (2,96 ¢/KWH) EST DONC  
AMPLEMENT SUFFISANT POUR PERMETTRE À  
HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION DE FAIRE DES PROFITS**

**POURQUOI UN BLOC PATRIMONIAL?**

**LE BLOC PATRIMONIAL A ÉTÉ CRÉÉ POUR DEUX RAISONS :**

- 1. RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES QUÉBÉCOIS.E.S  
DANS L'ÉDIFICATION D'HYDRO-QUÉBEC DEPUIS SA CRÉATION**
- 2. ÉVITER AUX QUÉBÉCOIS.E.S D'AVOIR À ASSUMER LE COÛT DE  
PRODUCTION PLUS ÉLEVÉ DES FUTURES CENTRALES DESTINÉES À  
EXPORTER L'ÉLECTRICITÉ À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC**

**DEPUIS 2014, LE PRIX DU BLOC  
PATRIMONIAL EST INDEXÉ À  
L'INFLATION CHAQUE ANNÉE**

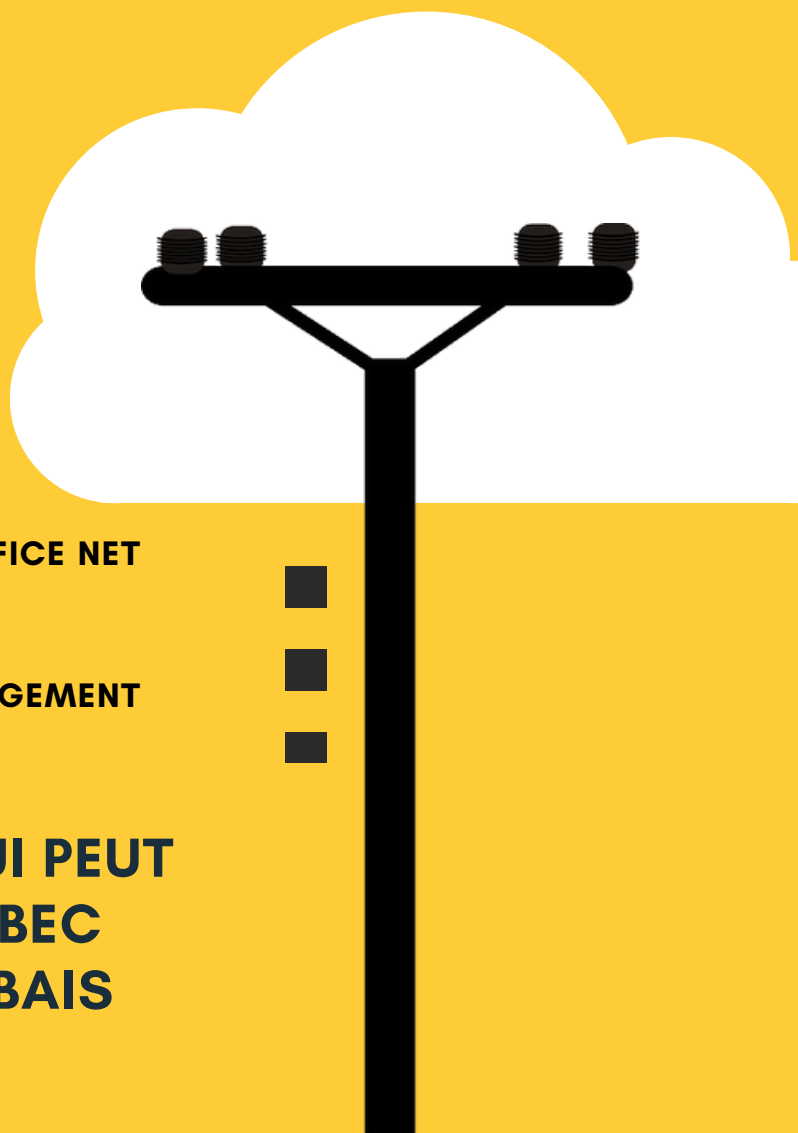
**AINSI, LES ABONNÉ.E.S D'HYDRO-QUÉBEC  
PAIENT UN PRIX QUI S'ÉLOIGNE DE PLUS EN  
PLUS DES COÛTS RÉELS DE PRODUCTION**

**EN 2018, HYDRO-QUÉBEC A RÉALISÉ UN BÉNÉFICE NET  
DE 3,19 MILLIARDS \$**

**C'EST 12 % DE PLUS QU'EN 2017**

**LA CLIENTÈLE RÉSIDENIELLE A LARGEMENT  
CONTRIBUÉ À CE BÉNÉFICE**

**AVEC DE TELS BÉNÉFICES, QUI PEUT  
ENCORE DIRE QU'HYDRO-QUÉBEC  
VEND SON ÉLECTRICITÉ À RABAIS  
AUX QUÉBÉCOIS.E.S?**

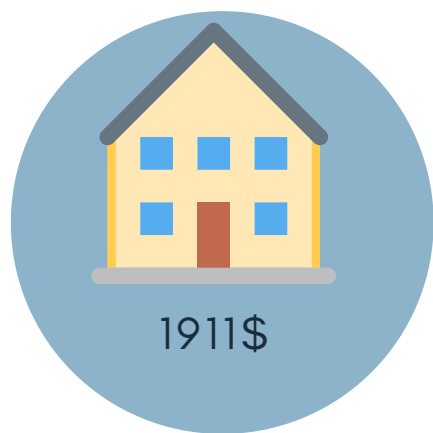


CONTRAIREMENT À LA CROYANCE POPULAIRE...

# LA FACTURE D'ÉNERGIE DES QUÉBÉCOIS.E.S N'EST PAS LA PLUS BASSE AU CANADA

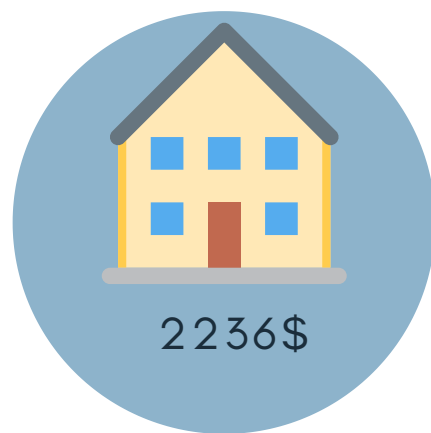
Comparons la facture après taxes pour une résidence consommant l'équivalent de 24 000 kWh par année à Montréal et à Vancouver

VANCOUVER  
système de  
chauffage au gaz



+ 325\$

MONTRÉAL  
système de  
chauffage électrique



Une partie de cette différence (185\$) s'explique par le fait que la taxe provinciale de la Colombie-Britannique ne s'applique pas sur l'énergie utilisée à des fins résidentielles

## **Plusieurs éléments jouent sur la facture :**

- 1. la quantité d'énergie consommée**
- 2. le prix de l'énergie**
- 3. les taxes provinciales, fédérales et municipales**
- 4. le système de chauffage utilisé (électricité, gaz, mazout, bois)**

La facture finale va dépendre de ces quatre facteurs. Et pas seulement du prix à l'unité de la source d'énergie utilisée (des kWh dans le cas de l'électricité)

**C'EST POURQUOI IL EST FAUX DE DIRE  
QUE LA FACTURE D'ÉNERGIE EST MOINS  
CHÈRE AU QUÉBEC QU'AILLEURS!**

# AUGMENTER LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ AIDE L'ENVIRONNEMENT !

## C'EST FAUX!



On entend souvent des gens dire que si l'électricité était plus chère, on en consommerait moins. CE N'EST PAS VRAI !

**DEPUIS 10 ANS, LES HAUSSES DE TARIFS D'HYDRO-QUÉBEC N'ONT PAS ENTRAÎNÉ UNE DIMINUTION DE LA CONSOMMATION**

La majorité des gens ne peuvent pas diminuer leur consommation d'électricité (chauffage, eau chaude, éclairage, électroménagers, etc.)

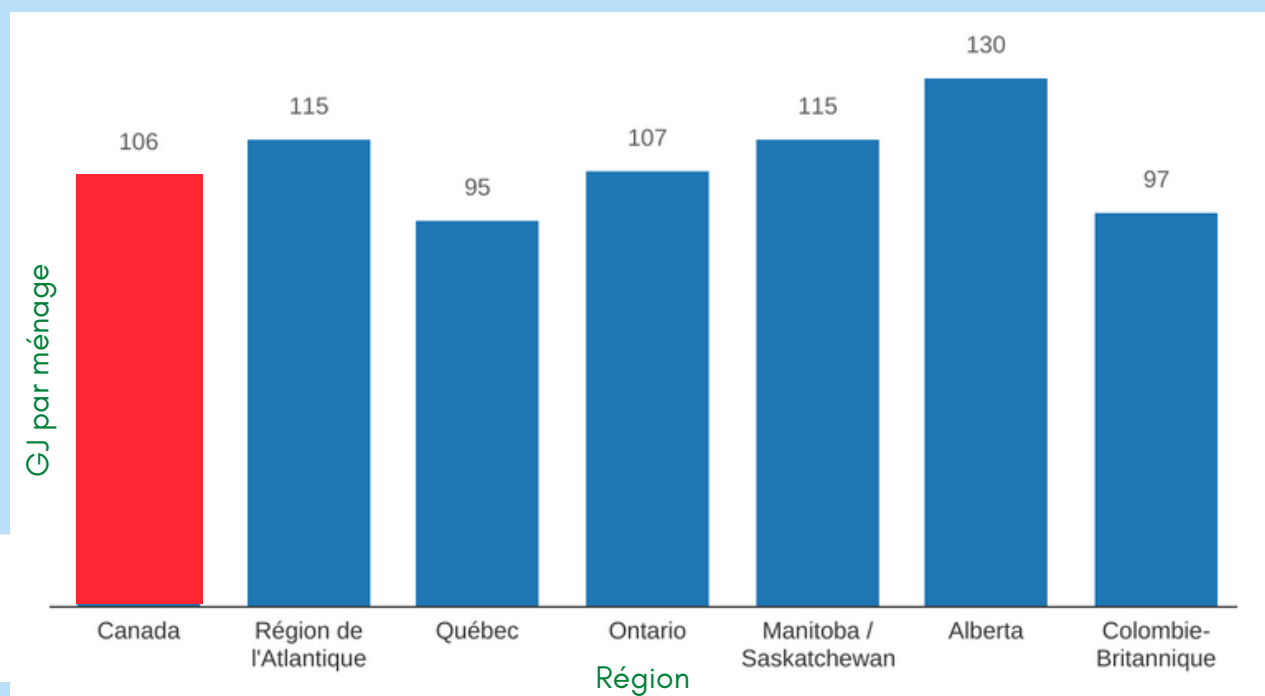
**CONSOMMER DE L'ÉLECTRICITÉ, CE N'EST PAS UN CHOIX!  
LES QUÉBÉCOIS.E.S NE GASPILLEN PAS L'ÉNERGIE.  
ILS ET ELLES EN ONT BESOIN!**

L'électricité est essentielle pour se chauffer, manger, se laver, être en santé, travailler et étudier!

LES CONDITIONS CLIMATIQUES AU QUÉBEC  
EXPLIQUENT EN GRANDE PARTIE NOTRE IMPORTANTE  
CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Malgré tout, la consommation d'énergie des Québécois.e.s est plus basse que la moyenne canadienne

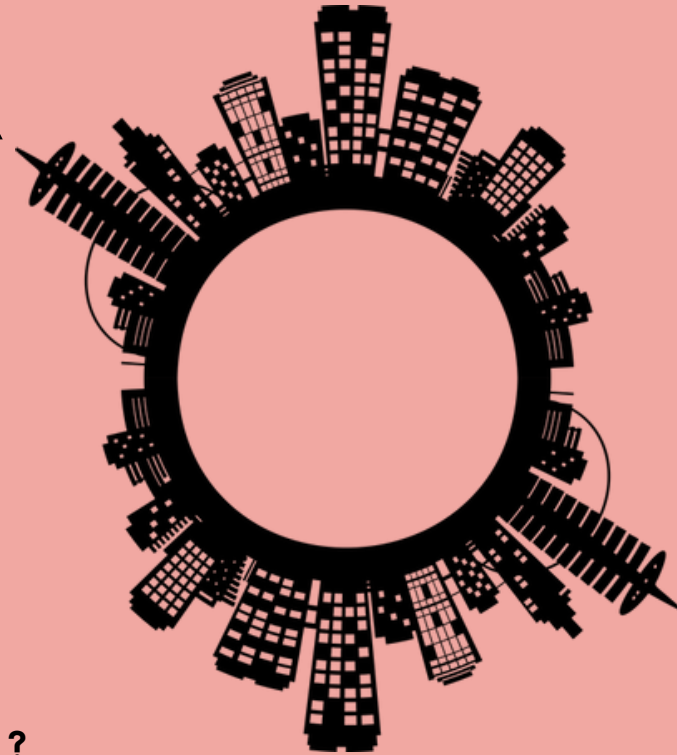
### CONSOMMATION D'ÉNERGIE SELON LA RÉGION, 2007



Source : Union des consommateurs

# LES QUÉBÉCOIS.E.S PAIENT TROP CHER LEUR ÉLECTRICITÉ

Grâce à une mesure appelée interfinancement, les Québécois.e.s paient 88% de leurs coûts de service. Malgré tout, il est faux de dire que leurs tarifs sont plus bas qu'ils ne devraient l'être. En fait, si l'interfinancement était respecté, les Québécois.e.s profiteraient d'un tarif beaucoup plus bas.



## 1 L'INTERFINANCEMENT, C'EST QUOI ?

La notion d'interfinancement est souvent appelée « subventions croisées ».

L'interfinancement consiste à faire payer une catégorie de clients (les clients industriels) des tarifs plus élevés que les coûts afin de financer des tarifs plus bas que les coûts pour une autre classe de consommateur (les clients résidentiels).

## 2 POURQUOI ?

Le principe de l'interfinancement existe depuis 1962. Il fait parti du pacte social.

Cet avantage est relié à l'investissement de départ fait par les Québécois.e.s.

Il a été instauré pour :

- garder les tarifs d'un service essentiel à un niveau abordable
- favoriser le remplacement du chauffage à l'huile par le chauffage électrique

## 3 LES AVANTAGES

L'interfinancement permet à tous les Québécois.e.s de payer des tarifs relativement abordables, peu importe l'endroit où ils et elles habitent et le coût pour Hydro-Québec de leur acheminer l'électricité.

Grâce, notamment, à l'interfinancement, le Québec est la province canadienne avec le plus haut taux d'utilisation de chauffage électrique.

Ainsi, le Québec est devenu la province avec le plus bas niveau de production de gaz à effet de serre au Canada.

## 4 400 MILLIONS DE MOINS DANS NOS POCHEs

Depuis plusieurs années, l'interfinancement en faveur des clientes et clients résidentiels diminue.

En 2006, la Régie de l'Énergie a décidé que les clientes et clients résidentiels devraient payer 81% de leurs coûts de service. C'est la balise de référence de l'interfinancement.

Depuis 2006, ce pourcentage augmente chaque année.

Aujourd'hui, nous payons 88% des coûts de service.

Cette perte de 7% coûte 400 millions aux Québécois et aux Québécoises.

## 5 COMMENT C'EST POSSIBLE?

Depuis des années, les tarifs des clients résidentiels auraient dû baisser alors que les clients industriels auraient dû subir des hausses de tarifs.

La hausse des coûts de service pour les clients résidentiels est plus que compensée par l'augmentation de la demande. Donc, les tarifs devraient baisser.

Pour les clients industriels, c'est le contraire.

L'augmentation de leurs coûts de service n'a pas été compensée par la croissance de la demande. Leurs tarifs devraient augmenter.

## 6 DISPARITION DE L'INTERFINANCEMENT?

Comme les coûts de service des différentes catégories de clients n'évoluent pas de la même façon, la Régie de l'Énergie pourrait décider de modifier les tarifs des clients résidentiels différemment des tarifs des clients industriels.

Ce n'est pas ce qu'il s'est passé.

Hydro Québec a toujours demandé des hausses de tarifs uniformes. Et la Régie de l'Énergie les a toujours acceptées.

C'est à cause de ça qu'on peut de moins en moins parler d'interfinancement.

**L'ÉROSION DE L'INTERFINANCEMENT SIGNIFIE  
QUE LES CLIENTS RÉSIDENTIELS SUPPORTENT DE  
PLUS EN PLUS L'AUGMENTATION DES COÛTS  
DES CLIENTS INDUSTRIELS.**

**C'EST UNE TRAHISON DU PACTE SOCIAL!**

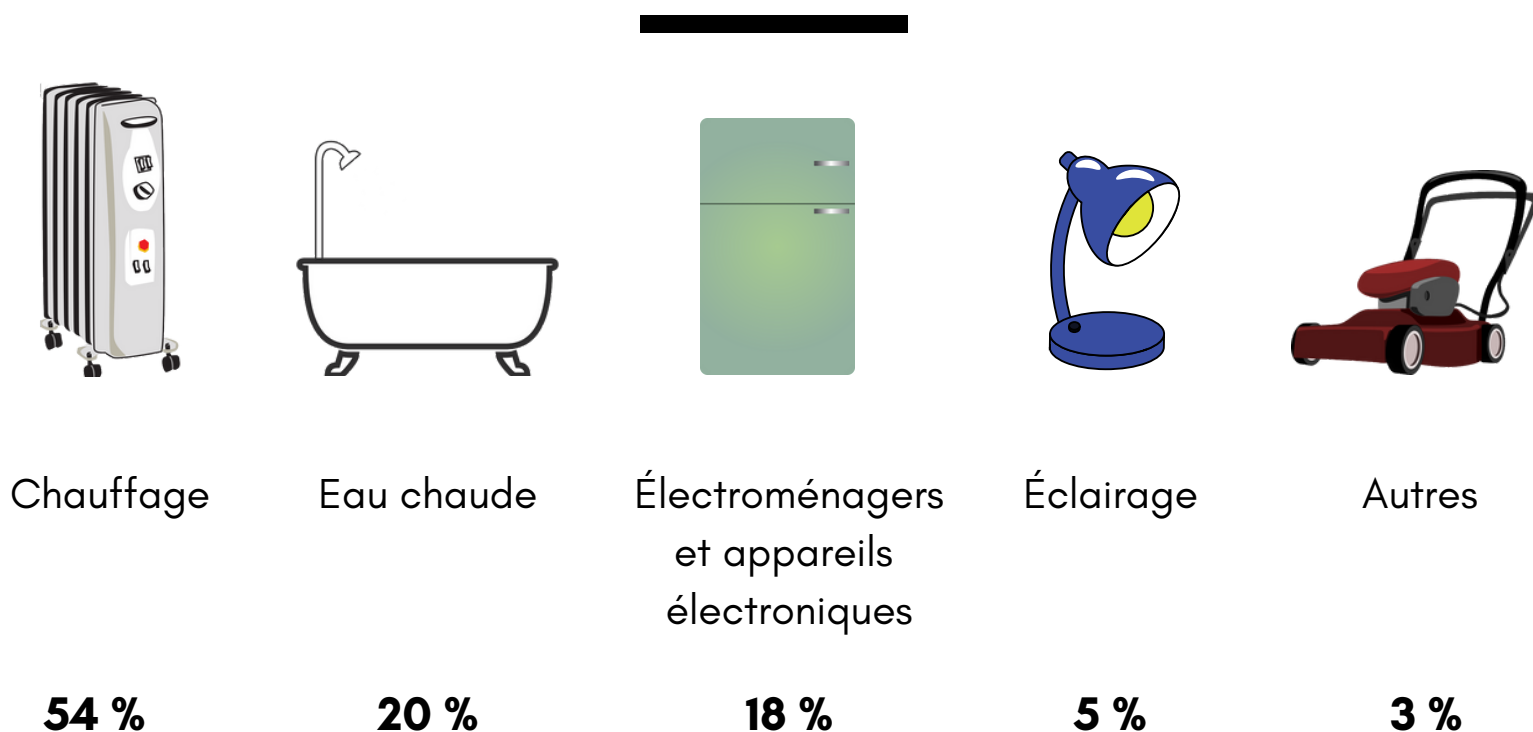


# L'ÉLECTRICITÉ EST UN SERVICE ESSENTIEL QUI NE DEVRAIT PAS ÊTRE TAXÉ

**Au Québec, la vaste majorité des ménages chauffent leur habitation à l'électricité.**

**Le chauffage représente en moyenne 54% de la facture annuelle.**

**Les ménages québécois consomment donc des quantités importantes d'électricité pour faire face aux hivers très froids.**



Source : site Internet d'Hydro-Québec

# **L'ABOLITION DE LA TPS ET DE LA TVQ SUR LES FACTURES RÉSIDENTIELLES D'ÉLECTRICITÉ DES QUÉBÉCOIS.E.S SE TRADUIRAIT PAR UNE ÉCONOMIE ANNUELLE D'ENVIRON 225 \$ PAR CLIENT.E**

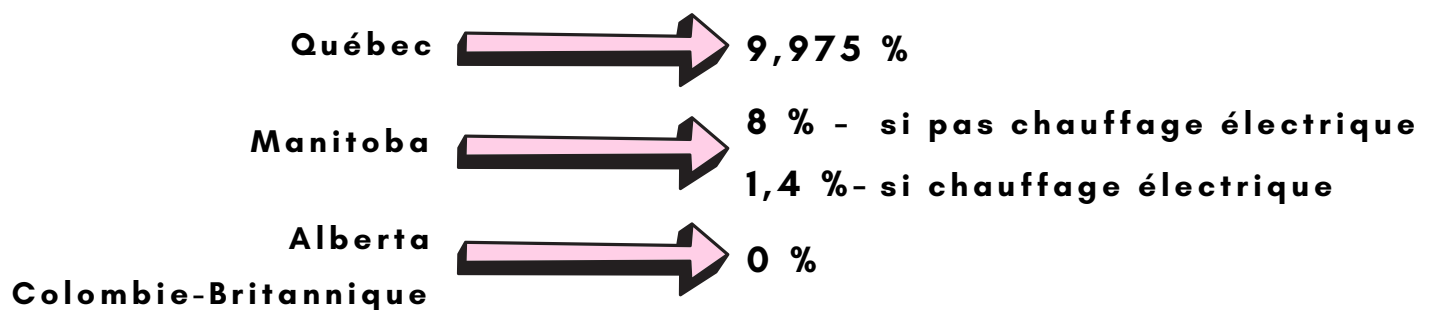
---

Hydro-Québec verse déjà 75 % de ses profits au gouvernement. Imposer une taxe à la consommation aux client.e.s, c'est une forme de double taxation

---

D'autres provinces canadiennes ont fait des choix différents

## **TAXE DE VENTE PROVINCIALE SUR L'ÉLECTRICITÉ**





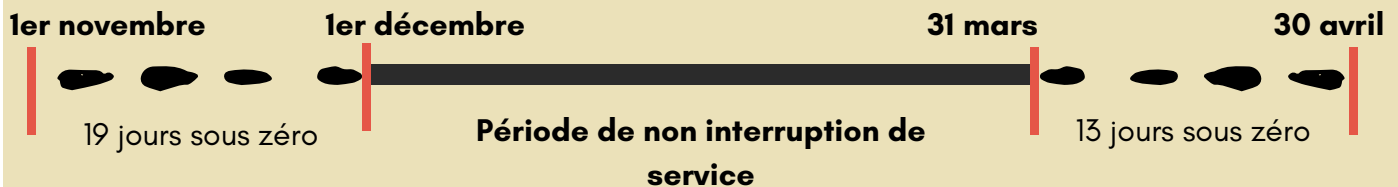
# L'ALLONGEMENT DE LA TRÊVE HIVERNALE : UNE NÉCESSITÉ!

À l'heure actuelle, un distributeur d'électricité ne peut pas interrompre le service entre le 1er décembre et le 31 mars pour cause de non-paiement.

**4 MOIS, C'EST TROP COURT !**

**En 2018, il y a eu près de 50 000 interruptions de courant.  
C'est l'équivalent de la population de la ville de Shawinigan.  
11 % des interruptions ont duré plus d'une semaine**

**L'an dernier, il a fait froid.  
La température est descendue sous zéro plusieurs jours  
en novembre et en avril**



**Jusqu'au début des années 1990, la période de non interruption de service (trêve hivernale) durait 6 mois**

Ailleurs dans le monde, la trêve hivernale est souvent plus longue.  
C'est le cas en France, en Angleterre, dans plusieurs États américains et autres provinces canadiennes.

**POURQUOI PAS AU QUÉBEC?**

**VIVRE DANS UN LOGEMENT FROID,  
C'EST UNE TRAGÉDIE HUMAINE.**

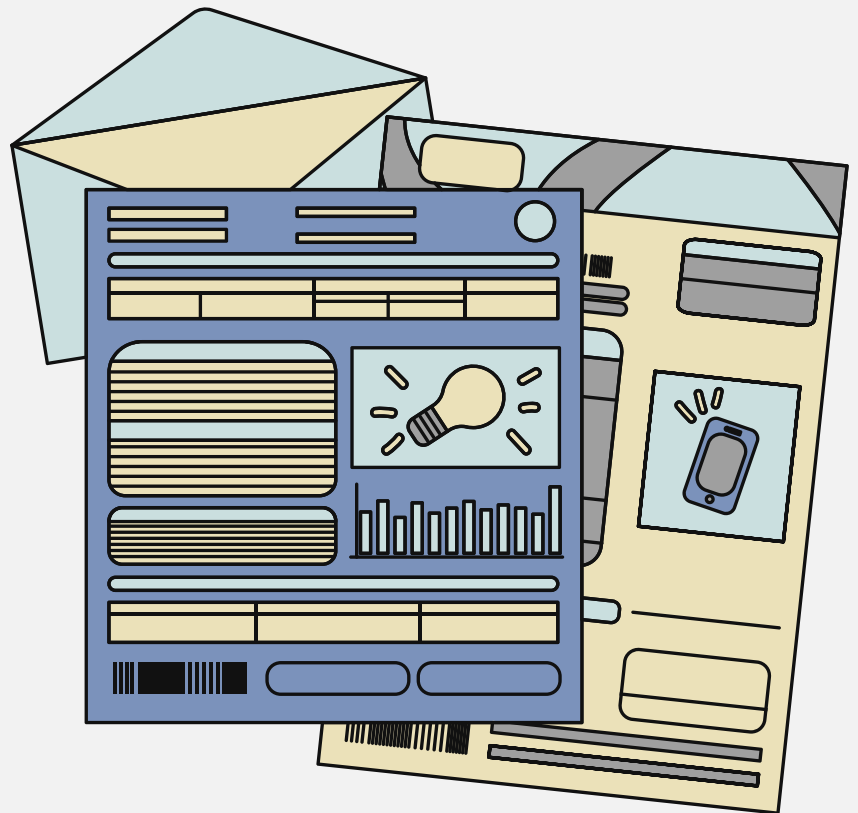
**PROLONGEONS LA TRÊVE HIVERNALE!**



# VOUS AVEZ UN PROBLÈME AVEC HYDRO-QUÉBEC?

*ON PEUT VOUS AIDER!*

*APPELEZ-NOUS!*



514 277-7959 - - - - - [info@acefnord.org](mailto:info@acefnord.org)